MAI 2017

VOTRE JOURNAL
D'INFORMATION
MUNICIPAL

Yenne

www.mairie-yenne.fr

URBANISME

RÉVISION DU PLU DE YENNE

LE POINT SUR LES TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS P. 11

P. 4 LE BUDGET 2017

Ville Fleurie

Yenne

Éditorial
de René **Padernoz**

Élus en mars 2014, l'équipe municipale et moi-même exerçons, du mieux que nous le pouvons, notre rôle d'élus depuis trois ans déjà. Cette première période, correspondant à la moitié de la durée de notre mandat, permet de faire le bilan de notre programme. Les promesses annoncées ont été tenues en majeure partie et nous ferons en sorte, dans la mesure du possible, qu'elles soient réalisées dans leur totalité avant la fin du mandat.

D'importants chantiers, comme l'aménagement de l'entrée de Yenne, la renaturation du marais de Lagneux, ou le rond-point de Landrecin, initiés par nos prédécesseurs, verront leur aboutissement cette année. Ce sont d'importantes réalisations tant en termes d'infrastructures qu'en termes de coûts financiers.

Cependant, la réalité de la vie locale avec ses rythmes accélérés et son lot d'aléas quotidiens, ne s'écrit pas seulement dans un programme électoral mais exige une veille permanente. La gestion de la commune, outre son aspect financier primordial, son cadre budgétaire et réglementaire, demande aussi réactivité et bon sens. Au quotidien, nous accomplissons des tâches, souvent ingrates, non perçues, dispensées dans l'intérêt général et dans le seul but d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Nous essayons de communiquer le plus possible sur nos actions, tant par le site de la mairie, que par le bulletin ou le panneau électronique d'informations que nous vous invitons à consulter le plus souvent possible.

L'histoire de la commune s'écrit chaque jour dans un environnement économique contraint par la baisse constante des dotations de l'État. Cette dure réalité s'impose à nous et à nos modes de fonctionnement. L'institutionnel est mouvant : des intercommunalités grossissent autour de nous avec un nombre toujours plus important d'habitants, des communes se regroupent en communes nouvelles à l'instar de Parves-Nattages, ou d'Albens devenue Entrelacs, des Abrets, des Avenières, d'Annecy… le monde est en évolution constante.

Ces mutations qui s'imposent comme autant de nouvelles règles de vie commune, méritent réflexion, anticipation et mises en œuvre dans un climat favorable en privilégiant la transparence, l'écoute et le respect mutuel indispensables. C'est ainsi que nous pourrons avancer tous ensemble et c'est bien là aussi l'une des exigences de notre fonction.

Avec mes respects, en toute simplicité
René PADERNOZ.

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL DE YENNE
Directeur de la publication : René Padernoz - Comité de rédaction : Jean-Marc Watier, Elsa Echantillac, Louis Belly, Marie-Rose Diouhy, André Benet, Claudine Bollet, Robert Legrand, Martine Million-Brodaz, Andrée Marchand, José Richard - Conception, réalisation : New Deal RC Grenoble - Photos et illustrations : Jean-Marc Watier, Louis Belly, services techniques municipaux, associations, Jean-Luc Guaraldo, vues aériennes de Henri De Caevel, Shutterstock, X-droits réservés
Impression : imprimerie Bonlet - 73 Albertville - Imprimé sur papier composé de fibres recyclées et de pâte certifiée FSC avec encres végétales
Dépôt légal : mai 2017 - **Contact : accueil@mairie-yenne.fr**

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Véhicule électrique P. 3
Le budget 2017 4→5
Urbanisme 6→7
Recensement P. 8
Nouvelle répartition du CC de Yenne P. 9
Le THD, c'est quoi ? P. 10

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

En projet P. 11
Réalisés P. 12→13
En cours P. 14→17

FESTIVITÉS

Retour sur toutes les festivités P. 18→19

LA VIE ASSOCIATIVE
P. 20→23

CARNET 2017
P. 23

INFOS PRATIQUES
P. 24→25

EN QUELQUES MOTS
P. 26→27

BIENVENUE CHEZ VOUS
P. 28

INAUGURATION VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Voici un historique rapide des démarches effectuées pour montrer le long chemin parcouru…

La municipalité a rencontré le représentant régional de la société Visiocom le 3 septembre 2015. Celui-ci nous a présenté les différentes possibilités de mise à disposition gratuite d'un véhicule électrique.

Après en avoir discuté en réunion maire-adjoints, nous l'avons rencontré une 2e fois le 12 novembre 2015 *(soit 2 mois plus tard)* pour lui dire que nous étions partants pour tenter l'opération sous réserve de validation par le conseil municipal.

21 SPONSORS

> *ALC, Au Panier Garni, Brico Yenne, Centrakor, Coiffure Métamorphose, Contes et Légendes, Envid'O, Esprit Fitness, Glacier l'Avalanche, Groupama, Kalex Immo, Le Craquelin, Carrefour Market, MBV, Pharmacie Colin-Bourrier, Pharmacie de la Fontaine, CBR, La Cave à Perret, Taxi Favier, VTM Couturier et YAP Auto Pièces.*

Le conseil municipal du 17 décembre 2015 a autorisé le maire à signer le contrat *(à l'unanimité moins une abstention)*.
Nous avons donc constitué le dossier : convention, modèle de lettre aux commerçants, artisans et entreprises signée par le maire, liste des entreprises…
Le contrat a été signé par le maire le 21 décembre 2015.

Après plusieurs rencontres en mairie, la commerciale de Visiocom a commencé son démarchage le 13 septembre 2016 *(déjà 1 an de passé depuis le 1er contact)*.

Après 15 jours de campagne elle est parvenue à vendre tous les espaces publicitaires du véhicule. Cela n'a pas été facile et pour y parvenir, la taille de certains espaces publicitaires a même été divisée par 2 pour que le prix diminue et soit plus accessible à certains sponsors.
Le véhicule a été livré le 2 décembre 2016, soit 15 mois après le premier contact avec la société Visiocom. La municipalité a convié à l'inauguration du véhicule tous les sponsors pour les remercier chaleureusement de leur soutien financier.

Par cette utilisation d'un véhicule électrique « Zéro CO_2 » la municipalité envoie un signe fort à la population yennoise vis-à-vis de l'écologie et du développement durable.

→ LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES 21 SPONSORS permet aux services techniques de la mairie de disposer d'un véhicule Peugeot Partner électrique, en location gratuite pendant 3 ans.

À l'issue de cette période, une nouvelle campagne de recherche de sponsors sera organisée pour reconduire la location gratuite de ce véhicule ou pour en financer un autre.

FINANCES

LES BUDGETS PRÉVISIONNELS 2017

Le budget principal de la commune pour l'année 2017, consigne l'ensemble des opérations affectées à la vie de la commune, son fonctionnement, ses équipements, ses travaux divers et tout ce que cela implique en termes de personnels, frais divers, matériaux, prestations. Il se déclinera dans la section de fonctionnement puis celle d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'équilibre est acquis comme il se doit entre les recettes et les dépenses de cette section dans laquelle on retrouve tous les frais et produits inhérents au fonctionnement de la commune à la somme de **2 337 736 € (contre 2 341 519 € en 2016).**

On y retrouve en recettes les dotations de l'État et le produit de la fiscalité locale, principales recettes de la section. Cependant, l'année 2017 comporte une particularité nouvelle.

→ La Communauté de Communes de Yenne votera un taux de taxe professionnelle unique en 2017 et du fait, les communes membres ne voteront plus, quant à elles, le taux de CFE *(Contributions Foncières des Entreprises)* qui était de 19,12 % à Yenne.

→ Le produit de la fiscalité des entreprises que recevaient les communes, sera du coup encaissé uniquement par la Communauté de Communes qui le reversera aux communes bénéficiaires par l'attribution d'une compensation.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

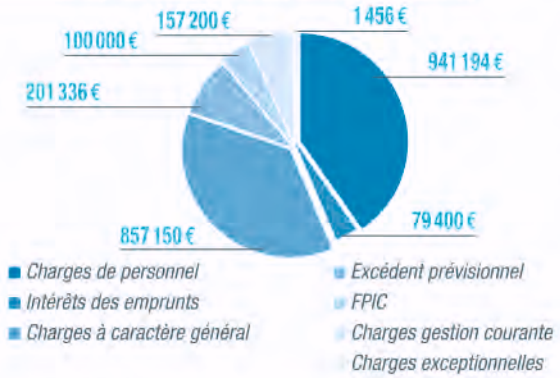

Le produit fiscal attendu par la commune de Yenne cette année, sans aucune augmentation des taux, et pour la seule fiscalité locale *(taxes d'habitation + taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti)*, sera de ***974 880 €*** auquel se rajouteront :

> **L'attribution de la Compensation de la CCY** 479 202 €

> **Les allocations compensatrices de l'État** 120 133 €

Soit une recette fiscale en 2017 de 1 574 215 €.

Contre une recette totale en 2016 de *1 459 854 €* (produit des 4 taxes : 1 226 608 € + allocations compensatrices : 233 246 €) **soit un produit supplémentaire attendu de** 114 361 €.

PRODUIT ATTENDUS

		TAUX 2017
Taxe d'habitation	**461 969 €**	*11,32 %*
Taxe foncière bâti	**487 304 €**	*12,73 %*
Taxe foncière non bâti	**25 607 €**	*52,26 %*
CFE - Contribution des Entreprises transférée au 1er/01/2017		

En revanche la dotation de fonctionnement de l'État de 352 824 €, perçue en 2016, sera amputée de la compensation sur la part des salaires de 90 526 € (intégrée dans l'attribution de compensation de la Communauté de Communes de Yenne de 479 202 €) et accusera une baisse imposée de 31 270 €, ramenant le produit de la dotation pour 2017 à 231 028 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

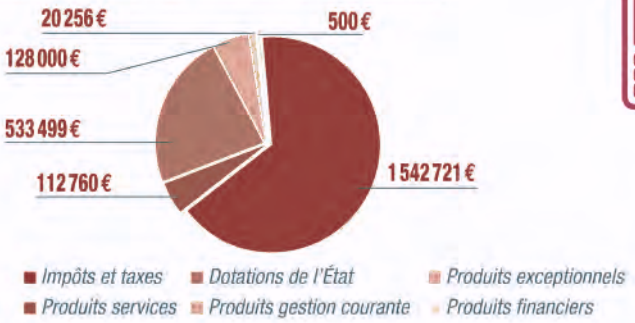

→ L'EXCÉDENT PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT qui se dégage de cette section, où les prévisions de recettes sont supérieures à celles des dépenses, est de **201 336 €**
et qui viendra financer le déficit global du compte administratif de 2016 pour 88 000 €, laissant UN AUTOFINANCEMENT DE **113 336 €** POUR LES INVESTISSEMENTS DE 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2017

En plus de cet autofinancement de **113 336 €** viennent s'ajouter des **recettes nouvelles d'investissement** pour un montant total de **2 062 752 €** composé de :

- **subventions** obtenues sur des programmes de travaux en cours de réalisation *1 202 752 €*,
- **remboursement de TVA** sur les investissements de l'exercice N-1 *208 000 €*,
- **prêts** pour *550 000 €* dont :
  - > 150 000 € *financement du giratoire de Landrecin,*
  - > 100 000 € *travaux du Clos des Capucins,*
  - > 300 000 € *aménagement de l'entrée Nord de Yenne.*
- **vente de parcelles** pour :
  - > 42 000 € *vente terrain zone Praz Ferra Nord,*
  - > 50 000 € *vente terrains et échange Praz Ferra Sud.*
- **taxes d'urbanisme** pour *10 000 €*.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

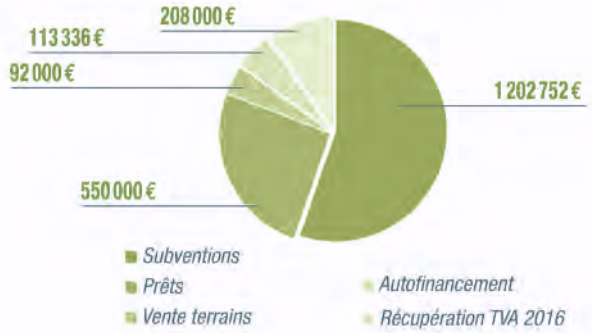

L'ensemble de ces recettes permet de prévoir la réalisation d'investissements à hauteur de **2 176 000 €** déclinés comme suit :

- Remboursement obligatoire du capital des emprunts *265 100 €*
- Avance au budget de la zone du Flon *44 974,68 €*
- Poursuite des travaux de l'aménagement de l'entrée Nord *478 000 €*
- Travaux du Clos des Capucins *168 400 €*
- Poursuite des travaux de renaturation écologique du marais de Lagneux *560 000 €* *(dont observatoires, mare et sentier pédagogiques pour 150 0000 €)*
- Co-financement du giratoire de Landrecin *150 000 €*
- Travaux divers d'accessibilité et de mise en sécurité des bâtiments et hameaux *47 600 €*
- Diagnostic énergétique à l'école élémentaire et maîtrise d'œuvre en vue des travaux *25 000 €*
- Acquisition de matériels *(dont une désherbeuse thermique) 28 600 €*
- Révision du PLU et site patrimonial remarquable *40 000 €*
- Aménagement du rez-de-chaussée de la mairie *132 000 €*
- Acquisitions d'immeubles :
  - > Bâtiment à l'état de ruines impasse St-Antoine pour 7 000 € *(démolition pour raisons de sécurité),*
  - > Tènement place Charles Dullin pour 105 000 € *(permettant entre autres, d'installer les archives de la mairie du fait de la mitoyenneté avec la salle de réunion du rez-de-chaussée).*
- Travaux de voirie *91 325,40 €* *(cours du Marquis, extension du réseau électrique, travaux de voirie Praz Ferra Sud et démolition d'un immeuble)*
- Frais notariés *11 000 €*
- Caméras de vidéoprotection *(1re partie) 22 000 €*

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

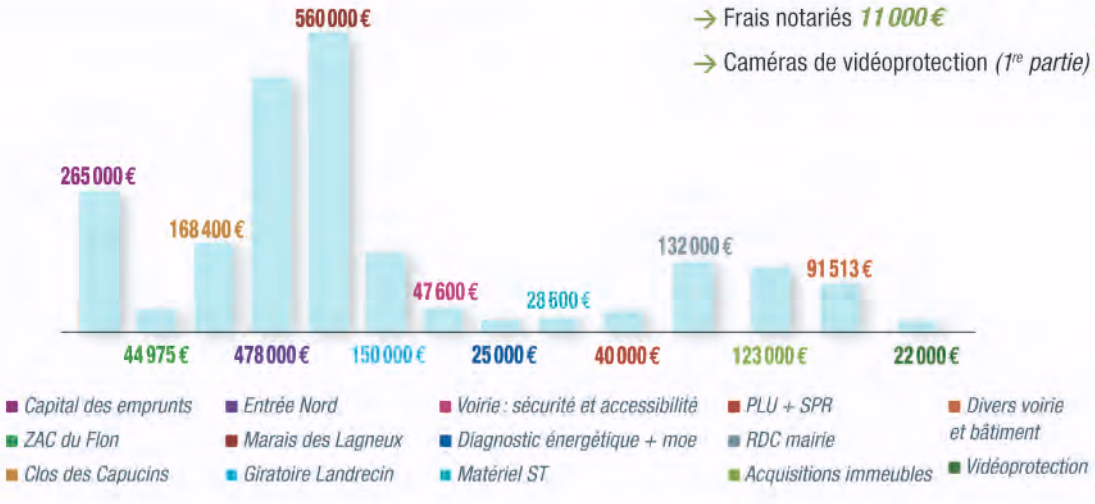

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE YENNE, OÙ EN EST-ON ?

Suite à la délibération du conseil municipal du 13 septembre 2016, le lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Yenne a été porté à la connaissance de tous les Yennois.

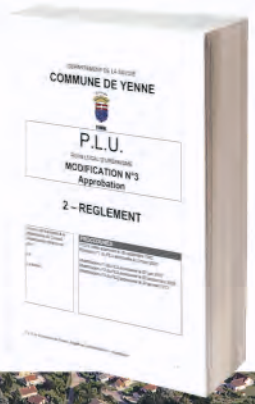

C'est un plan **prospectif de constructibilité pour les 10 ans à venir** en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale *(SCoT)* de l'Avant-Pays Savoyard.

Cette délibération a été affichée sur le panneau de la mairie pendant le mois réglementaire après réception de l'avis préfectoral et sur le site internet de la mairie. Vous pouvez aussi la consulter sur le site internet, dans le compte rendu du conseil municipal tenu le 13 septembre 2016. Le dossier complet reste à la disposition de tous à la mairie auprès du service urbanisme.

La consultation des Bureaux d'Études sur appel d'offres restreint est en cours avec une commande groupée avec les communes limitrophes de Saint-Jean de Chevelu, Saint-Paul sur Yenne et Traize, pour en réduire le coût et garantir la cohérence des PLU. Le démarrage effectif est prévu début mai 2017 et d'une durée de l'ordre de 2 ans et demi. Les prochains bulletins municipaux et le site internet de la mairie présenteront l'état d'avancement de chaque étape principale de l'élaboration des documents *(diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable, orientations d'aménagement et de programmation, zonage, règlement).*

Vous serez avertis de la tenue des réunions publiques au moins 15 jours à l'avance.

À SAVOIR...

AUTORISATIONS D'URBANISME ACCORDÉES EN 2016 CRÉANT DE LA SURFACE DE PLANCHER.

→ **6 permis de construire pour maison individuelle**

→ **6 AUTORISATIONS DE RÉNOVATION POUR HABITATION INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE**

→ **1 autorisation d'urbanisme pour création de gîtes**

1 369 m² *de surface totale créée*

→ 1 permis de construire pour 43 LOGEMENTS COLLECTIFS ET UNE SURFACE COMMERCIALE *(Avenue des Fossés)*

3 280 m²

3 280 m² *de surface totale créée*

PLUS D'INFOS →
www.mairie-yenne.fr
Pour connaître la date des réunions publiques, l'avancée du diagnostic, les aménagements…

CRÉATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Le conseil municipal réuni le 7 mars 2017 s'est prononcé à l'unanimité pour la mise à l'étude de la création d'un Site Patrimonial Remarquable *(SPR)* sur un périmètre qui englobe :

→ LE BOURG ANCIEN *avec son plan d'ensemble médiéval, ses bâtiments remarquables notamment par leurs façades et toitures.*

→ LES ABORDS NATURELS DU RHÔNE *et les canaux et lônes traversant le bourg, marqueurs de l'histoire locale.*

C'est une démarche qui allie conservation du patrimoine architectural et paysager avec restauration de l'habitat et maintien des commerces de proximité.
Le document résultant précisera, au cas par cas, les restaurations possibles et sera annexé au PLU.
Les travaux entrepris par les propriétaires seront éligibles à la loi Malraux *(Réforme de 2017)*.

→ ***L'un des enjeux de ce classement en zone patrimoniale remarquable est l'obtention d'aides conséquentes de l'État pour la rénovation du bourg par les propriétaires privés et publics.***

C'est donc un long chemin qui s'annonce, parallèle à celui de la révision du PLU qui, lui, propose comme objectif pour le bourg-centre ancien :

> sa revitalisation.
> la mise en œuvre d'une programmation pour la réhabilitation des logements et le maintien des commerces.
> la préservation de sa qualité architecturale et la mise en valeur de son patrimoine bâti.

La présence de l'église Notre-Dame de l'Assomption, classée aux monuments historiques et son périmètre de protection délimité autour du vieux bourg médiéval de Yenne, incite à cette démarche déjà appuyée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le bourg de Yenne, peut-il être un site patrimonial remarquable ?

→ OUI si... la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présentent un intérêt public au point de vue historique, archéologique, architectural, artistique ou paysager, et au même titre les espaces ruraux et les paysages qui forment avec le bourg un ensemble cohérent.

Et suivant l'article L631-2, créé par LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 - art. 75 :

→ OUI si... le site de Yenne est classé par décision du ministre chargé de la culture, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture et enquête publique.

→ **INFORMATION ET CONCERTATION SERONT ENTREPRISES DÈS LE DÉBUT DE L'ÉTUDE.**

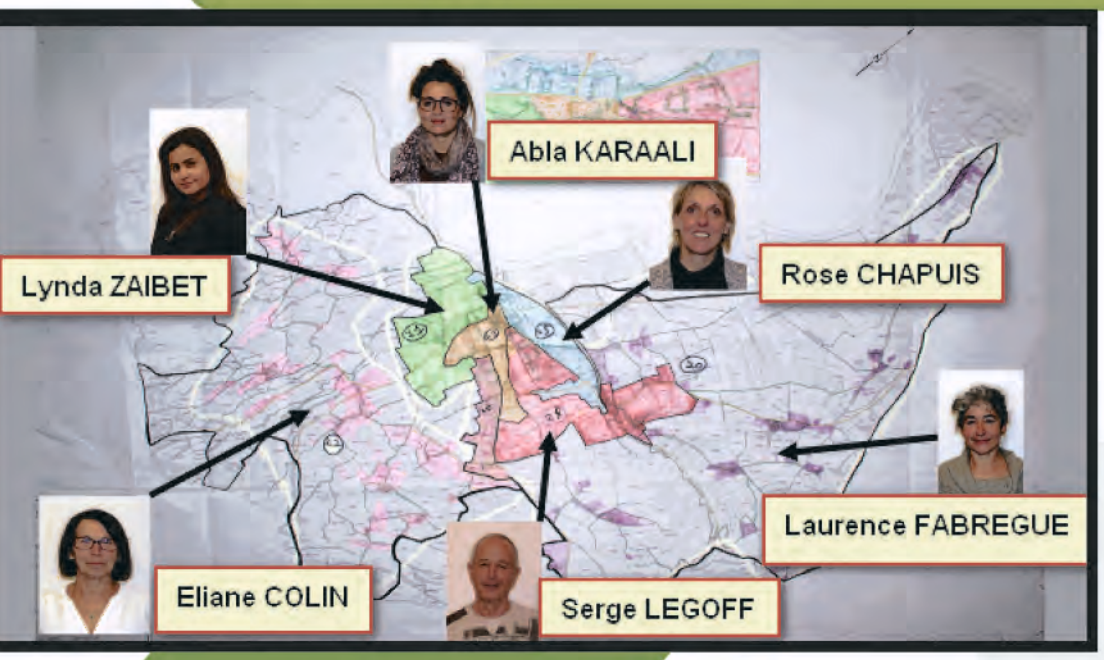

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Le recensement de la population a été effectué par six agents recenseurs entre le 19 janvier et le 18 février 2017.

Tous les Yennois ont été préalablement destinataires d'une lettre explicative déposée dans leur boîte aux lettres par ceux-ci en fonction des six secteurs, dans lesquels ils opéraient.

Malgré le froid et la pluie glacée, les 6 agents ont quadrillé le territoire *(bourg-centre et hameaux confondus)* de la commune pour recenser chaque habitat et ses habitants. Leur accueil a été globalement chaleureux, même si, et nous le déplorons, quelques récalcitrants *(une quinzaine seulement)* n'ont pas souhaité répondre aux questionnaires en le faisant savoir d'une façon quelque peu cavalière.

Nous restons persuadés que chacun a bien compris qu'il s'agissait d'une **démarche obligatoire et fortement utile à notre collectivité**, en effet l'accroissement de la population induit l'octroi de dotations proportionnelles au nombre d'habitants et qui sont nécessaires à l'expansion de notre ville.

> *Soyez remerciés de l'accueil réservé à ces agents qui ont vivement apprécié la qualité de ces rencontres.*

NOUS VOUS RAPPELONS LA STRICTE CONFIDENTIALITÉ *à laquelle sont tenus les agents et l'anonymat total dans lequel se fait le traitement des informations dont seul l'INSEE est destinataire.*

→ *Dès que nous serons en possession des résultats finaux, nous vous les communiquerons.*

NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la mairie a été mis en ligne le 29 juin 2016.

Nous vous incitons à le parcourir régulièrement afin de profiter de toutes les informations qu'il contient.

Vous trouverez dans les rubriques **« AGENDA »** et **« ACTUALITÉS »** toutes les informations utiles sur la vie de la commune.

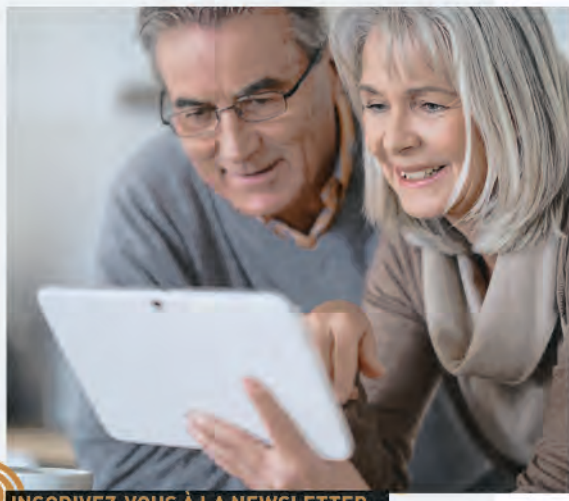

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER...

La lettre d'information vous sera adressée régulièrement par mail et cela vous évitera peut-être de rater des informations importantes.

www.mairie-yenne.fr

NOUVELLE RÉPARTITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE YENNE

Depuis le 21 octobre 2013, un accord local entériné par un arrêté préfectoral, a fixé au nombre de 32, les délégués communautaires pour l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes de Yenne en vue de siéger au conseil communautaire.

La règle de droit commun qui aurait dû s'appliquer sans cette entente consentie par l'ensemble des partenaires, fixe à 26 le nombre des délégués communautaires pour une population telle que celle du territoire de la Communauté de Communes de Yenne *(6 953 habitants)* et composée de 13 communes *(sans cette condition, cela aurait été 22 conseillers communautaires).*

Cependant, suite à des circonstances locales *(démission d'un maire et autre)*, il a été rendu obligatoire de revoir la composition du conseil communautaire par une nouvelle détermination du nombre de ses délégués et leur répartition dans les communes membres.

Le conseil municipal de Yenne, en séance publique du 17 janvier 2017, a décidé, à la majorité des membres présents, de fixer le nouveau nombre de délégués communautaires à 26. *(Dans les deux cas : application de la règle de droit commun : 26 délégués ou accord local : 32 délégués, la commune de Yenne aurait disposé de 2 sièges supplémentaires en plus des 9 sièges actuels).*

La délibération de Yenne, commune représentant 42 % de la population de la Communauté de Commune est du fait, prépondérante *(plus de 25 % de la population)*. Cette décision, non concordante avec celles des autres communes membres, qui avaient opté pour le maintien des 32 délégués communautaires, s'applique prioritairement.

→ LES COMMUNES DOTÉES D'1 SEUL SIÈGE DE DÉLÉGUÉ, DISPOSENT AUSSI D'1 SIÈGE DE SUPPLÉANT.

À NOTER

> *Mes adjoints et moi, nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples explications détaillées sur ce dossier quelque peu complexe.*

COMPOSITION ET RÉPARTITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ancienne répartition > 32

Nouvelle répartition > 26

Pour mémoire, les élections municipales de mars 2014 ont engendré une tout autre majorité municipale que celle qui était en place précédemment. Cinq des élus de l'ancien conseil municipal font partie de l'équipe municipale actuelle, composée de 23 élus. Pour autant, parmi l'actuelle équipe de 9 délégués communautaires pour Yenne, 2 de ces 5 élus, sont vice-présidents à la Communauté de Communes, et aucun siège n'a été attribué à la liste majoritaire, constituée du maire et des 6 autres délégués communautaires fléchés sur la liste « Vivre ensemble » aux municipales de 2014. Néanmoins, après la démission de Joëllle PERCEVEAU, élue à Saint-Jean de Chevelu et Vice-Présidente à la Communauté de Commune de Yenne, André BENET, membre de la majorité yennoise, a été élu pour la remplacer au titre de Vice-Président en charge de la culture, de la communication, du scolaire et des gymnases. Après avoir rempli avec intégrité les missions imparties, André BENET a, pour différentes raisons, souhaité démissionner de ce poste, qui dans la foulée a été tout simplement supprimé.

Qui dit accord local, dit discussions, échanges, compromis… il en est autrement pour l'heure, d'où le choix de la règle de droit commun de 26 délégués communautaires au lieu de 32, adoptée après en avoir débattu avec 14 voix pour, 3 abstentions et 6 voix contre.

→ **RAPPEL :** En 2016, nous nous sommes « battus » pour éviter un regroupement avec Val Guiers et la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette, si ce regroupement profilé avait eu lieu, le nombre de conseillers communautaires pour la CCY aurait considérablement baissé et nombreux d'entre nous auraient perdu leur siège.

LE TRÈS HAUT DÉBIT *(THD)*, QU'EST-CE ?

Le THD offre un accès internet à débit bien supérieur au « haut débit », permettant de renforcer la compétitivité des entreprises, accéder à de nouveaux services, bénéficier d'offres multiservices (TV, téléphonie, Internet) plus riches, de meilleure qualité et surtout plus rapides.

À PARTIR DE QUAND PARLE-T-ON DE TRÈS HAUT DÉBIT ? (THD)

La réglementation européenne a défini le très haut débit comme **supérieur à 30 mégabits par seconde**. Sur nos mobiles, c'est la 4G ; à domicile, il passe principalement par la technologie de la fibre optique.

ET LA FIBRE OPTIQUE ?

C'est un fil de verre transparent très fin, qui va véhiculer, via un signal lumineux, une grande quantité d'informations jusqu'à votre domicile ou votre entreprise. Il supporte un réseau « large bande » par lequel peuvent transiter simultanément la télévision, le téléphone, la visioconférence et les données informatiques. **La fibre optique vient remplacer l'ADSL** dont le réseau en fil de cuivre est moins rapide et dont la qualité de signal est atténuée par la distance.

QU'EST-CE QUI CHANGE AVEC LA FIBRE ?

→ Un débit stable
Il n'existe plus de problème de baisse de débit lié à la distance ou à la qualité de la ligne. Quel que soit l'éloignement du logement par rapport à la centrale opérateur, le débit en réception et en émission est identique, à la différence de l'ADSL.

→ Un usage simultané optimal
La fibre optique permet une utilisation optimale, simultanée et sans saturation de plusieurs appareils connectés en même temps (téléphone, télévision, Internet, smartphone et tablette).

→ Des transferts instantanés
Grâce à un débit nettement supérieur, les transferts, téléchargements et streaming se font quasi instantanément.

→ Une connexion ininterrompue
La fibre est totalement protégée contre les interférences de la foudre et des facteurs environnementaux perturbateurs.

→ Une qualité d'image nettement supérieure*
Avec la fibre, la télévision haute définition (voire très haute définition avec le 4K), la 3D et les services de vidéo à la demande… deviennent accessibles à tous les abonnés.

ET EN SAVOIE ?

→ *Le Conseil départemental de la Savoie a attribué à la Société THD73 (le 27/07/2016) un contrat de délégation de service public, pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau public départemental de fibre optique jusqu'à l'utilisateur final sur le territoire savoyard.*

97 % des Savoyards raccordés à l'horizon 2026 en 2 phases de travaux de 5 ans.
Le réseau téléphonique traditionnel en cuivre disparaîtra à terme.

→ 1RE ÉTAPE
2016-2021

→ Établir le nouveau réseau FTTH départemental
Le groupement d'entreprises Axione/Bouygues Énergies & Services a la mission de le concevoir et de le construire.

→ Études de réalisation
La 1re phase consacrée aux études de réalisation est lancée.

→ Premiers chantiers engagés
La priorité est l'artère principale de collecte qui fera **1 073 km** souterrains ou en aérien. Elle permettra de desservir **73 600 prises** FTTH.

→ 2017
1res entreprises raccordées.

→ 2018
1ers foyers raccordés.

LE NRO → 21 sites publics dès 2018
*seront raccordés grâce au **N**œud de **R**accordement **O**ptique installé à Yenne et desservant toute la Communauté de Communes*

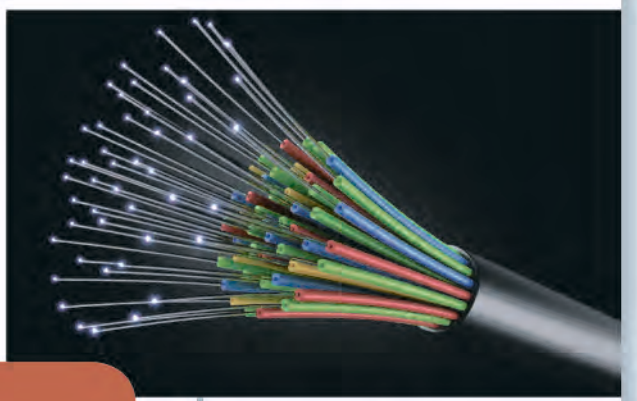

FTTH : Fiber To The Home (fibre optique jusqu'au domicile)

Coût total 220 M€
→ *65 M€ : part publique*
→ *496 k€ : pour la CCY soit 49,6 k€/an pendant 10 ans.*

* *sous réserve de disposer d'équipements adaptés.*

EN PROJET...

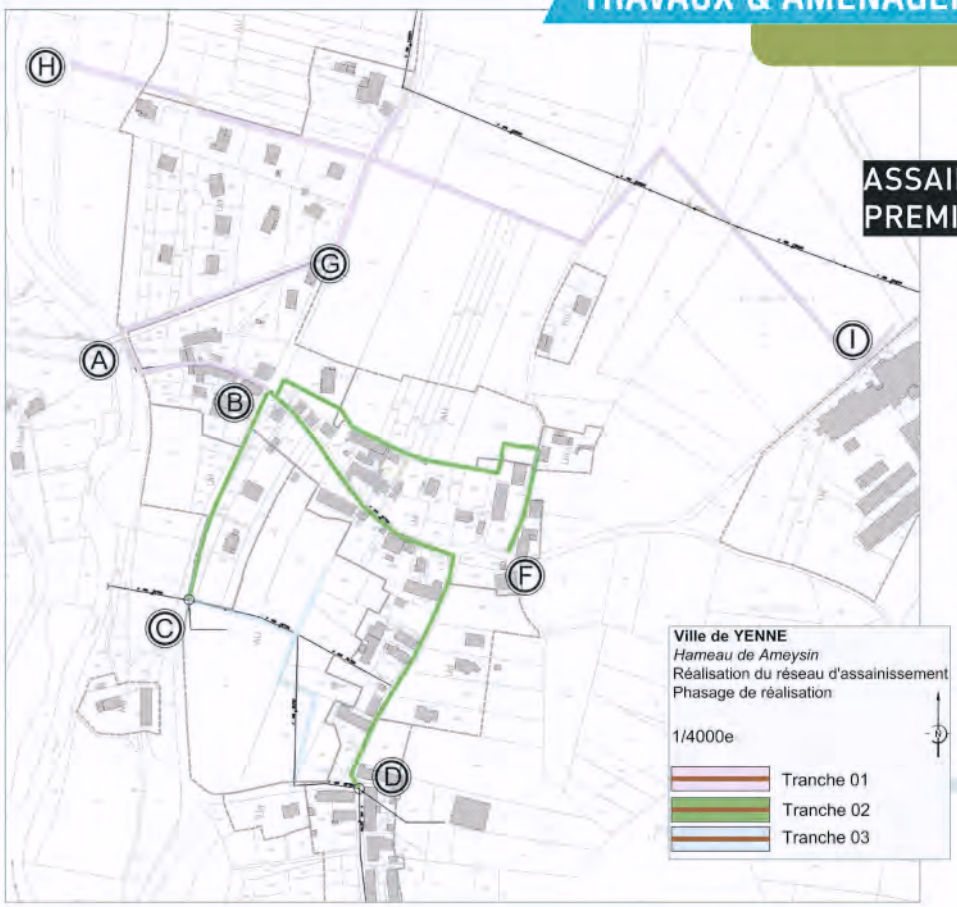

ASSAINISSEMENT AMEYSIN PREMIÈRE TRANCHE

Les travaux d'extension des réseaux eaux usées vers le hameau d'Ameysin et vers la coopérative laitière seront lancés dès septembre 2017.

Maîtrise d'œuvre : GSM & EC

Planning prévisionnel :

→ *CONSULTATION DES ENTREPRISES :* de mai à juin 2017

→ *CHOIX DES ENTREPRISES ET LANCEMENT DES MARCHÉS DE TRAVAUX :* juillet 2017

→ *DÉMARRAGE EFFECTIF DES TRAVAUX :* 1er septembre 2017

Durée prévisionnelle
6 mois

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ÉCOLE PRIMAIRE

La commune s'engage à rénover l'école primaire.

Le bâtiment de l'école primaire comprend sur 2 niveaux la partie ancienne datant de la fin des années 60 *(1 100 m²)* et la partie nouvelle construite récemment pour répondre à l'augmentation de la population et aux normes d'accessibilité : les extensions successives comprennent la partie bibliothèque construite en 2009 et les classes en 2014.

Ce bâtiment, tout comme l'école maternelle voisine et bon nombre de bâtiments communaux et privés, est raccordé sur la chaufferie collective bois gérée par la commune.

Un pré-diagnostic a été engagé fin 2015 par l'ASDER, afin de déterminer les points faibles et les besoins en rénovation énergétique de ce bâtiment. Le rapport de l'ASDER *(septembre 2015)* conclut sur la nécessité de lancer un audit énergétique, qui permettra à partir du diagnostic complet de l'enveloppe du bâtiment de déterminer un bouquet de travaux nécessaires à son amélioration énergétique.

Un audit énergétique a donc été confié, après consultation et parmi 18 offres, au bureau d'études Inddigo *(Chambéry)* : l'étude a démarré mi-mars pour un rendu fin avril. L'audit énergétique doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données du (des) bâtiment(s), de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie cohérents avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement et dans le cadre des textes relatifs à la Transition Énergétique et amener le maître d'ouvrage à décider des investissements appropriés.

Une mission de maîtrise d'œuvre sera confiée à un architecte sur la base des conclusions de cet audit, pour déterminer et lancer la consultation des entreprises pour les travaux à engager.

PLANNING
FIN 2017
→FIN 2018

Les travaux font partie d'un ensemble bénéficiant de subventions de l'État à hauteur de 80 % au titre des Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEP CV) portés par le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS).

TRAVAUX EFFECTUÉS

MISE EN CONFORMITÉ DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ÉVOLUTION DU SERVICE

L'accident intervenu fin septembre 2016 sur un candélabre à proximité du stade a accéléré la rénovation et la mise en conformité du réseau d'éclairage public engagées depuis plusieurs années.

Pour rappel, le réseau communal d'éclairage public est composé de près de **650 points lumineux** *(candélabres, lanternes sur façades, spots encastrés…)* commandés par **45 armoires électriques** réparties sur tout le territoire communal.

> Les candélabres et ces armoires datent pour la plupart de l'origine du réseau d'éclairage et sont parfois **vétustes**. Certains nécessitent mise aux normes et remplacement.

> Les **travaux de gestion et d'entretien** du réseau confiés à l'entreprise SPIE dont le montant moyen annuel est d'environ 20 000 € a été **réévalué** à 40 000 € pour 2016 pour répondre aux exigences de mise en sécurité.

> **Une enveloppe exceptionnelle** de 40 000 € est également mise au budget pour l'année 2017, en vue de **rénover 100 % des armoires électriques**.

Un groupe de travail a pour objectif de réfléchir aux actions à engager en vue de diminuer nos consommations électriques et réduire la pollution lumineuse nocturne.

Éclairage public du stade
Rénovation totale
→ *3 500 €*

Armoire éclairage du tennis
→ *Mise aux normes prévue*

RÉSEAUX EAUX USÉES

RUE DU 19 MARS 1962 FAUBOURG DES SŒURS

→ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
Mise en séparatif des réseaux
→ **Rue du 19 mars 1962** *et* **Place des Vieux Moulins**
Coût : ***12 500 €*** *(VTM Couturier)*

→ **Faubourg des Sœurs**
Coût : ***2 500 €*** *(VTM Couturier)*

→ TRAVAUX DE RÉFECTION DÉFINITIVE
(1er semestre)
Revêtement de chaussée qualitatif, cheminement piéton
→ **Rue du 19 mars 1962**

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ

Dans les hameaux
(Oct. - Nov. 2016)

→ Ameysin
PLATEAU SURÉLEVÉ
> EIFFAGE

→ Les Bernards, la Curiaz, Ameysin, le Théou
COUSSINS LYONNAIS + PANNEAUX + MARQUAGE AU SOL
> Proximark

→ Les Bernards
POSE DE BALISES
> Services techniques

30 000 € HT
Autofinancement : *20 000 €*
→ SUBVENTION
Département : 10 000 € (30 %)

MISE AUX NORMES **PMR**

Fin de la mise aux normes PMR du cheminement piéton de l'école primaire à la halte-garderie.

Travaux d'élargissement du trottoir chemin de la Curiaz pour respecter les largeurs réglementaires minimales et renforcer la signalétique sur cet axe piéton accessible aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre de la **mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics**.

Coût : 8500 euros *(entreprise VTM)*
470 euros *(Via concept)*

C'EST TERMINÉ !

CLOS DES CAPUCINS

2E TRANCHE

Les travaux de réhabilitation de 7 chambres *(niveau au-dessus de la Chapelle)* **sont désormais terminés depuis mars 2017.**

170 000 €HT
Travaux : *145 000 €*
Études (maîtrise d'œuvre, SPS et contrôle technique) : *25 000 €*

→ SUBVENTION
82 000 €
(Région et Département)

PLATEAU SPORTIF

Le plateau sportif réceptionné fin 2016 fait le bonheur des petits et des grands.

Le montant des travaux confiés aux entreprises était de 87 500 €HT avec une subvention de 18 500 € du Département *(FDEC)*.

Le portail d'accès installé depuis permettra une fermeture de l'enceinte du stade avec un **accès limité jusqu'à 22 h** tous les jours.

→ *Les services techniques ont participé à cet aménagement en posant le grillage et en finalisant les engazonnements.*

Une quinzaine de places de stationnement sont disponibles le long du chemin des écoles.

À PROPOS DE L'OPÉRATION PRIVÉE « L'ÎLE VERTE »

CONSTRUCTION DE 43 LOGEMENTS
Chemin des Fossés

Les travaux de constructions de 43 logements et d'un local commercial *(pharmacie)* **chemin des Fossés sont en cours.**

Les terrassements ont débuté début mars, après démolition des bâtiments existants.

La dépose de St Joseph permettra après une **rénovation complète de la statue** de la repositionner sur son piétement d'origine sur la future place.

Les murs en pierre démolis seront également reconstruits à partir des pierres récupérées.

SEMCODA,
MAÎTRE D'OUVRAGE

Maquette de l'« ÎLE VERTE »

Vue du site avant les travaux

LIVRAISON PRÉVUE EN **AOÛT 2018**

L'OPÉRATION COMPREND 3 BÂTIMENTS R+3 COLLECTIFS ET 43 LOGEMENTS ***(du T1 au T4)***

→ BÂTIMENT A
15 logements PSLA
+ 1 commerce

→ BÂTIMENT B
15 logements (PLUS/PLAI/PLS)

→ BÂTIMENT C
13 logements (PLUS/PLAI/PLS)

SOIT 2780 M² DE SURFACE HABITABLE

AMETIS
Commercialisation des logements
04 56 49 41 10

GARAGES

RÉALISATION
DE GARAGES
EN SOUS-SOL
ET EN SURFACE

À NOTER !

Les **conditions de circulation** *sur le chemin des Fossés seront* **perturbées et modifiées** *pendant toute la durée des travaux (sens unique partiel et restrictions aux piétons en privilégiant le passage par la place Charles Dullin) dans un souci de* **sécurité et** *de* **fluidité**.

ENTRÉE NORD DE YENNE

Les travaux de la seconde et dernière tranche finançable sur les 4 envisagées de ce grand aménagement vont se terminer début mai, en fonction de la météo.

→ RAPPELONS QUE CETTE TRANCHE A UNE VOCATION :

- **économique** par la réalisation de places de stationnement structurées près des commerces du bourg-centre et de cheminement piétonnier en site arboré.
- **de transport modal** avec l'aire d'arrêt des bus avec desserte piétonnière et cycliste et l'aire de covoiturage de 22 places à l'entrée de Yenne.
- de mise en valeur de la fonction de la **salle polyvalente** avec un parvis à la fois de verdure et de béton désactivé.
- de donner une bonne visibilité à l'**Office de Tourisme** dès l'entrée de Yenne.

Cette tranche a dû faire l'objet d'adaptation pendant les travaux pour avoir le meilleur rendu pour l'usager et au moindre coût.

La tranche optionnelle d'aire de service pour les camping-cars a été réalisée près de l'emplacement des bennes de tri, grâce une solution simple et fonctionnelle.

LE PROJET INITIAL DE CETTE TRANCHE A DÛ ÊTRE REVU PAR LE NOUVEAU MAÎTRE D'ŒUVRE, ENTRE AUTRES, POUR :

- → le calage de l'altitude du projet par rapport à l'existant,
- → le respect du rayon de giration des bus pour accéder au quai et en sortir,
- → le déplacement de l'emplacement du terrain de boules annexe,
- → La conception d'un local annexe à la salle polyvalente pour accueillir des buvettes.

La signalétique, en cours d'études, et de prime importance, sera opérationnelle avant la période estivale.

C'est maintenant aux Yennois et aux usagers de notre centre-bourg de prendre possession des lieux pour les apprécier.

CARREFOUR GIRATOIRE DE LANDRECIN

Les travaux chiffrés à 271 000 € HT, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental avec participation financière de la commune de Yenne à hauteur de 50 % ont débuté.

LOT 1 Terrassements voirie et réseaux
219 223 € HT
Entreprise PL Favier (38)

LOT 2 Plantations et végétaux
4 650 € HT
Entreprise Artemis

LOT 3 Signalisation verticale et horizontale
Marché départemental

Des travaux complémentaires d'aménagements paysagers afin d'améliorer cette perspective d'entrée de ville seront engagés par la commune en accompagnement du projet.

DURANT LE CHANTIER
Mi-mars → Juillet 2017
(Durée prévisionnelle de 4 mois)

- → Modification de la circulation et limitation à **30 KM/H** pour la sécurité des équipes travaillant sur place
- → Possibilité de **CONTRÔLES DE VITESSE INOPINÉS** dans l'emprise du chantier
- → **ARRÊT DE BUS** *(direction Chambéry)* provisoirement déplacé puis réinstallé à son emplacement définitif.

MERCI D'OBSERVER LA PLUS GRANDE ATTENTION DANS LE RESPECT DU PERSONNEL ET POUR LE BON DÉROULEMENT DES TRAVAUX.

EN COURS...

COURS DU MARQUIS

→ **RÉFECTIONS DES RÉSEAUX ET DE REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE**
75 000 € (VTM Couturier)

LES TRAVAUX à la charge de la commune de Yenne :

- → Mettre en séparatif les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales *(réseau)*, reprise des branchements existants,
- → Enfouir les réseaux téléphoniques aériens,
- → Réaliser les revêtements définitifs de chaussée par un aménagement qualitatif.

À la charge de la Communauté de Communes de Yenne :

- → Renforcer la conduite d'eau potable et reprendre tous les branchements individuels d'eau potable.

MI-AVRIL → DÉBUT JUIN 2017

AMÉNAGEMENTS DE LA MAIRIE

Avec pour principal objectif l'amélioration des conditions d'accueil du public – *notamment la mise aux normes en termes d'accessibilité* – et des conditions de travail des employés et des élus, les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée seront engagés à partir de **MI-AVRIL JUSQU'À DÉBUT JUILLET 2017**.

LES TRAVAUX

- → **Réorganisation** de l'accueil du public et des postes de travail des secrétaires,
- → **Réfection complète** de la « salle jaune » et son équipement en mobilier et audio-vidéo,
- → **Reprise partielle** du hall d'escalier au rez-de-chaussée,
- → **Remise aux normes** de l'éclairage,
- → **Renouvellement** du mobilier.

> La consultation des entreprises pour les 10 lots de travaux a été menée par le maître d'œuvre Janin Aménagement courant février.
> 32 entreprises ont remis une offre.

MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION

- Travaux et maîtrise d'œuvre
  105 000 € HT
- Subvention au titre du FDEC
  (Fonds Départemental d'Équipement des Communes)
  29 805 € HT
- Reliquat 2013 pour l'aménagement des 2 salles de réunions destinées aux **associations**

ORGANISATION DE LA MAIRIE DURANT LES TRAVAUX

PHASE 1 : *l'accueil du secrétariat de mairie sera assuré dans l'actuelle salle jaune pendant que les travaux occuperont l'espace d'accueil et le secrétariat.*

PHASE 2 : *travaux dans la salle jaune et le hall d'escalier.*

La salle jaune sera INDISPONIBLE pendant toute la durée du chantier.

LE MARAIS DES LAGNEUX EN TRAVAUX

L'opération « renaturation du marais de Lagneux » a fait l'objet d'une présentation de son déroulement et de ses objectifs écologiques dans le bulletin municipal de février 2016 et de la programmation des travaux dans celui d'octobre 2016.

Après le lancement de l'appel d'offres en juin 2016 et le résultat final de la procédure foncière, la phase opérationnelle des travaux a pu démarrer dans un contexte très favorable après la sécheresse d'août 2016.
Le marais était superficiellement à sec et les matériaux de construction des digues, très argileux et sensibles à l'eau, étaient à l'optimum de leur teneur en eau pour compactage et faciliter le déplacement des engins.

→ LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX

PHASE 1

→ TRAVAUX PRÉALABLES
Janvier et septembre 2016

> Bûcheronnage et broyage des arbres avec branchage produisant plus de **400 tonnes de copeaux** pour valorisation pour pâte à papier avec rétribution de la commune.

PHASE 2

→ TRAVAUX DE TERRASSEMENT
Réalisés à 90 % en septembre et octobre 2016, avec arrêt après les pluies de fin octobre et début novembre, inondant le chantier. Reprise dès l'été 2017 après retrait de l'eau.

→ RÉALISATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

→ SEMIS ET PLANTATIONS

Pour avoir une vision d'ensemble du marais, **2 beaux promontoires à votre disposition**
→ *la Chapelle Saint-Romain*
→ *le Mont de Lierre au-dessus du rocher d'escalade des Ruffieux, avec accès par un chemin rural.*

LES ACTEURS FINANCIERS DU PROJET

→ COÛT ACTUEL DE 734 500 € Y COMPRIS LES ÉTUDES ET LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

- **54 %** *Agence de l'eau*
- **23 %** *Région Auvergne-Rhône-Alpes*
- **7 %** *CNR*
- **16 %** *Commune de Yenne, Maître d'Ouvrage*

Parcours d'observation

Avec l'appui du CEN (Conservatoire des Espaces Naturels), reste à l'étude technique et financière l'implantation de cabanes d'observation de la faune du marais, dont les oiseaux migrateurs, ainsi que l'implantation d'un petit parcours pédagogique.

LES FÊTES ET CÉRÉMONIES...

élection

L'élection des Catherinettes a connu un franc succès.

Animations pour les enfants et apéritif offert

LE 26 NOVEMBRE : FÊTE DE LA SAINTE-CATHERINE

Un nouvel itinéraire de circulation, de nouveaux emplacements pour les exposants, une météo clémente, tout cela a contribué à la réussite de cette célèbre foire de la Sainte-Catherine 2016.

Organisée pour partie par l'UACCY *(Union des Artisans et Commerçants du Canton de Yenne)* sur la place du Kiosque et par la Mairie de Yenne en collaboration avec l'Office de Tourisme, la traditionnelle foire de la Sainte-Catherine s'est déroulée sous les meilleurs auspices.
L'élection des Catherinettes a une nouvelle fois connu un franc succès.
L'animation pour les enfants, la fête foraine et l'apéritif offert par la municipalité sont venus compléter cette fête version 2016.

Encore un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette excellente journée et dont ont pu profiter de nombreux visiteurs, certains venus de loin et habitués à notre fête.

NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS D'ORES ET DÉJÀ POUR LES CATHERINETTES 2017, encore plus nombreux pour découvrir d'autres innovations toutes aussi attirantes.

CARNAVAL EN IMAGES

COMMÉMORATION

11 NOVEMBRE

CÉRÉMONIE

Le 11 novembre célèbre à la fois l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France. *Nombreux sont les Yennois qui se sont déplacés pour assister à la cérémonie.*

19 MARS

HOMMAGE

Un hommage a été rendu à l'occasion de la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

SAMEDI 25 MARS le comité des fêtes FESTIF'YENNE proposait un défilé en musique avec de la joie, le tout saupoudré de bonne humeur et en final l'embrasement de Monsieur Soucis.

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

UNE ASSOCIATION HUMANITAIRE

10 000 dons sont nécessaires chaque jour pour soigner les patients, c'est dire l'importance des collectes de sang organisées.

> *À Yenne, à chacune des 5 collectes annuelles ce sont en moyenne une centaine de poches qui sont recueillies.*

C'est tout à la fois important mais encore trop peu au regard de la population en âge de faire un don (de 18 ans à 70 ans).

> *Le rôle de l'Amicale est donc de vous informer, et de vous accueillir dans la convivialité, de tisser des liens avec le monde associatif, de fidéliser ce geste de générosité.*

Venez nombreux pour partager ce pouvoir de sauver des vies !

PROCHAINES COLLECTES
les jeudis 27 avril, 22 juin, 31 août, 30 novembre de 16 H À 20 H.

GROUPE FOLKLORIQUE DE YENNE

LA DANDINOVE RECRUTE !

À la Dandinove, groupe folklorique de Yenne, nous nous retrouvons chaque vendredi à 21 h au gymnase pour une heure de répétition des chants et danses de Savoie.

Environ quatre fois dans l'année, nous participons à des fêtes locales où nous avons l'occasion de présenter nos différents costumes.

Madame, Monsieur, si vous aimez la Savoie et si vous avez envie de faire connaître les coutumes de nos anciens, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Les danses sont simples. Nous sommes portés par la musique d'une accordéoniste professionnelle, l'ambiance est sympathique et familiale et les moments de partage autour d'une pâtisserie ou d'un verre ne sont pas oubliés !

COMPAGNIE DU CHAT AUX GRANDES OREILLES (CCGO)

À RETENIR
4 JUIN 2017
Concert de printemps

- Afin de participer aux animations de Noël à la bibliothèque de Yenne, les élèves-musiciens sont intervenus pour un intermède musical reprenant leurs apprentissages du 1er trimestre.
- Comme les hivers précédents, les petits Chats ont animé la maison de retraite par une joyeuse représentation en costumes et en musique. Cet échange intergénérationnel est toujours une source de plaisir pour les élèves et les spectateurs.
- La CCGO s'est aussi promenée du côté des écoles pour réaliser un accompagnement de musiques anciennes au collège de Yenne, aux écoles de Saint-Paul et de Meyrieux-Trouet dans le cadre d'une convention avec le Département, le SMAPS et la CCY.

ENLIVREZ-VOUS « YENNE »

ENLIVREZ-VOUS-YENNE, ASSOCIATION PUREMENT YENNOISE, RICHE DE QUELQUE 25 MEMBRES, S'EFFORCE PAR TOUS LES MOYENS DONT ELLE DISPOSE D'ANIMER LE PAYS.

→ **Accueil de l'invitée d'honneur lors du salon du livre 2016.** *Madame Suzanne Gauthier, une des plus grandes plumes savoyardes. En présence de monsieur le maire de Yenne.*

> **Festival musico-littéraire**
le 13 août 2017,
place Charles Dullin avec une dizaine d'orgues de Barbarie.

> **Salon du livre**
les 28 et 29 octobre, salle polyvalente.
En 2016, le salon a connu un de ses plus vifs succès depuis dix ans déjà.

> **Marché de Noël**
Les 1er, 2 et 3 décembre 2017.

Enlivrez-vous « Yenne », défend le livre papier !

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DE YENNE

Le Secours Populaire a pour but de soutenir les victimes de la précarité, des catastrophes naturelles et des conflits.

Les bénévoles organisent la collecte des ressources financières et matérielles nécessaires à la pratique de la solidarité : aide alimentaire, vestimentaire, accompagnement dans l'accès aux droits, éducation, santé, culture, vacances. Le respect de la dignité des personnes aidées est essentiel.

→ **58 familles du secteur ont été aidées en 2016, 176 colis ont été distribués.**

Ces actions sont possibles grâce aux aides des Collectivités locales – commune, CCY, Département –, ainsi qu'aux dons de vêtements, chaussures, jouets, vaisselle, mis en exposition lors de 3 braderies annuelles et dans notre local.

Local ouvert le jeudi de 13 h 30 - 17 h,
face à l'école maternelle, chemin du Port - Yenne

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DE YENNE
yenne@spf73.org - 04 79 36 08 41

« Expo biennale »

27, 28 et 29 mai 2017

→ Exposition de la section «Arts plastiques» du Foyer rural à la salle polyvalente.

PASTELS, AQUARELLES, HUILES, ACRYLIQUES, EXPO ADULTES ET ENFANTS.

> Une tombola permet de gagner des tableaux réalisés par les exposants.

ENTRÉE LIBRE, VENEZ NOMBREUX !

ASSOCIATION MUSIC'YENNE

Avec ses 3 composantes : un ensemble d'harmonie, une chorale et un cercle de poésie, Music'Yenne favorise la pratique musicale amateur et contribue au rayonnement culturel du secteur :

- → **Concert de printemps** avec rassemblement de 3 harmonies de l'Avant-Pays,
- → **concert au profit de l'ADMR**,
- → **Fête de la musique**,
- → **Concerts d'été**,
- → **Concert de la Sainte-Cécile**,
- → **Concert de Noël**.

> Dans le cadre de la convention de développement de l'accès aux arts et à la culture, initiée par la DRAC *(Direction Régionale des Affaires Culturelles)* soutenue par nos élus, nous participons à la dynamique de **la résidence des artistes du Concert Impromptu**.

UN ENSEMBLE D'HARMONIE
dirigé par
Marie-Christine SULPICE

UNE CHORALE
dirigée par
Sylvain VANDURME

UN CERCLE DE POÉSIE
animé par
Jocelyne GUARALDO

Contact
Évelyne Debay
04 79 36 78 31

RESTER À DOMICILE AVEC UNE AIDE DANS LA VIE QUOTIDIENNE

ADMR DE YENNE

L'ASSOCIATION ADMR DE YENNE À VOTRE SERVICE AU QUOTIDIEN

18 salariées professionnelles, 1 Assistante Technique de coordination, 8 Bénévoles, l'ensemble est sous la houlette de la Fédération Départementale de Savoie.

Son but : permettre aux familles, aux personnes âgées ou en perte d'autonomie de rester à domicile en leur apportant une aide dans leur vie quotidienne *(aide à la toilette, entretien du logement, préparation des repas, accompagnements sorties extérieures)*.
Une intervention complémentaire au SSIAD *(Service de Soins Infirmiers à Domicile)*.

Cette action se fait en liaison avec les Services Sociaux du Conseil départemental de Savoie, les caisses de retraite ou les mutuelles qui peuvent apporter une aide financière selon les revenus.

ADMR
L'ASSOCIATION DU SERVICE À DOMICILE

Bureau ADMR
Pôle Social, 8 Place du Kiosque
73170 Yenne
yenne@fede73.org
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.
04 79 36 99 31

LE CARNET

LES CHATS LIBRES DE YENNE

→ UN AN DÉJÀ !

Des amis des chats se réunissaient en mairie afin de réfléchir aux actions à envisager pour protéger les chats errants. De ces rencontres est née l'association enregistrée en préfecture le 3 septembre 2016.

Nos buts principaux sont de :

> Mener des campagnes de stérilisation des chats errants sur la commune de Yenne et de ses hameaux. Ces chats deviennent donc des chats libres, ils sont tatoués.

> Sensibiliser la population à la nécessité de stériliser ses chats, ce faisant on protège également la petite faune sauvage dont le chat peut être un redoutable prédateur.

L'association compte à ce jour 20 adhérents.

Nous avons participé à diverses manifestations dans Yenne afin de nous faire connaître et de récolter des fonds. En 2016 nous avons reçu une subvention de la mairie.

Nous sommes intervenus auprès des scolaires à la demande des animateurs du périscolaire ; des abris-chats ont été construits.

En moins d'un an, une vingtaine de chats errants ont été stérilisés, soignés pour certains et sont donc devenus des chats libres !
Nous poursuivons notre action car il y a en permanence de nouveaux chats errants *(des mâles non castrés, dont le territoire est plus vaste)* et des petits abandonnés !

RENDEZ-VOUS À NOTRE STAND LORS DE LA BROCANTE YENNOISE DE L'ASCENSION LE 25 MAI

AMBIANCE LAYETTE

Les naissances de…

→ **Lucas** REY	*12 Sept.*	→ **Andréa** MENESTRIER	*8 Nov.*
→ **Mathis** VALENTINI	*22 Sept.*	→ **Liora** PAILHA	*25 Nov.*
→ **Meyra** CAYLAK	*23 Sept.*	→ **Dylan** DANTIN	*12 Déc.*
→ **Thiago** MASSON	*26 Sept.*	→ **Adaline** PEDEBAS	*29 Janvier*
→ **Elie** LARUICCI	*24 Oct.*	→ **Loévan** CARON	*2 Mars*
→ **Meya** MEBROUK	*25 Oct.*	→ **Lindsay** BINET CARON	*16 Mars*
→ **Ayden** CLERC	*2 Nov.*	→ **Elsa** DE MENA	*17 Mars*

ROBE BLANCHE ET SMOKING

Les mariages de…

→ **Julien Bruno** DRUET & **Agnès** MICHEL	*24 Sept. 2016*
→ **Tügay** OLCAY & **Hatice** GÜN	*1er Oct. 2016*
→ **François** PERRILLAT-BOITEUX & **Claire** MARTIN	*8 Oct. 2016*
→ **Bernard** TRANCHAND & **Nathalie** RUBOD *dit TRECHET*	*17 Oct. 2016*
→ **Ludovic** SOUDAN & **Marie-Hélène** FAVRE	*22 Nov. 2016*
→ **Éric** CHABANAS & **Irina** KRASILNIKOVA	*20 Février 2017*

UN DERNIER AU REVOIR

Les décès de…

2016

→ **Madeleine** ROCHET *veuve* LOUBET	*27 Août*
→ **Odette** BERTHET *veuve* GIANESELLO	*23 Sept.*
→ **Louis** SIBUET	*5 Oct.*
→ **Marie** GAIDIOZ	*9 Oct.*
→ **Claudius** RUBOD *dit TRECHET*	*18 Oct.*
→ **Claire-Marcelle** DELABEYE *veuve* CURTIL	*23 Oct.*
→ **Joséphine** DULLIN *veuve* GACHE	*1er Nov.*
→ **Marie** RUBOD *dit GUILLET épouse* VITALLY	*3 Nov.*
→ **Thérèse** GALLAY *veuve* MALOD	*29 Nov.*
→ **Jocelyne** DEBUQUOY	*14 Déc.*
→ **Monique** BENEDETTI *épouse* BURDINAT	*15 Déc.*
→ **Marius** JEANDET *dit QUILÉRAZ*	*20 Déc.*
→ **Claude** LUSSIEZ	*28 Déc.*
→ **Suzanne** GAIDON *veuve* PIGNIN	*29 Déc.*

2017

→ **Jean** COLLIN	*5 Janvier*
→ **Sidonie** DUFOUR *veuve* PERCEVAUX	*8 Janvier*
→ **Rosa** SZLOBODA *veuve* PITICCO	*18 Janvier*
→ **Serge** VIGNE	*23 Janvier*
→ **Michel** SIMOND *dit DURAND*	*29 Janvier*
→ **Marcel** PERRIER	*31 Janvier*
→ **Sabine** PIELLARD *veuve* PHILIBERT	*4 Février*
→ **Humbert** VIGEOZ	*4 Février*
→ **Jean** LACROIX	*12 Février*
→ **Élise** ROULLIER *veuve* CLERC	*15 Février*
→ **Maurice** FAVRE	*16 Février*
→ **Yvonne** EMPTAZ *veuve* LAROCHETTE	*20 Février*
→ **Léa** FAVRE	*25 Février*
→ **Jean-Claude** BONAPFEL	*15 Mars*

MADAME, MONSIEUR, DEMANDEURS DE CARTES D'IDENTITÉ

DEPUIS LE 21 MARS, LA MAIRIE DE YENNE DISPOSE DU DISPOSITIF DE RECUEIL POUR ÉTABLIR LES CARTES D'IDENTITÉ.

Face à l'affluence des demandes, vous êtes priés de téléphoner au secrétariat de la mairie de YENNE
Tél. : 04 79 36 70 48
pour prendre un rendez-vous préalable au dépôt de votre dossier.

Merci de vérifier que vos cartes ne sont plus valides, **la validité des cartes d'identité pour les personnes majeures, établies depuis le 2 janvier 2004 est de 15 ans.**

La Préfecture refusera systématiquement de les renouveler, sauf sur présentation d'un justificatif de voyage *(réservation d'un hébergement, billet de train, billet d'avion)* dans un pays n'ayant pas reconnu cette mesure :

> *Pays de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède ;*

> *Pays de l'Espace Schengen : Islande, Liechtenstein ;*

> *Vatican ;*

> *Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine ;*

> *Égypte ;*

> *Maroc (uniquement pour les bi-nationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).*

Les autres modalités d'obtention d'une carte d'identité sont inchangées.

Elle est toujours gratuite, sur présentation de l'ancienne, et la présence du demandeur est obligatoire.

Pour plus de précisions, veuillez vous rendre sur le site du service public, **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits** ou vous renseigner auprès de nos services.

En fonction des situations, les pièces demandées sont différentes.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

→ BIBLIOTHÈQUE

NOUVEAUTÉ

LA VIDÉO À LA DEMANDE !

L'offre numérique, accessible à toute personne inscrite à la bibliothèque comprend l'accès en ligne à des titres de presse très variés, à des sessions d'auto-formation pour divers domaines et à de nombreux films.

Renseignez-vous à l'accueil de la bibliothèque !

D'autre part, la commune a renouvelé l'équipement informatique et l'a enrichi par deux ordinateurs supplémentaires *(portables)* pour que chacun puisse y avoir accès quelle que soit la fréquentation.

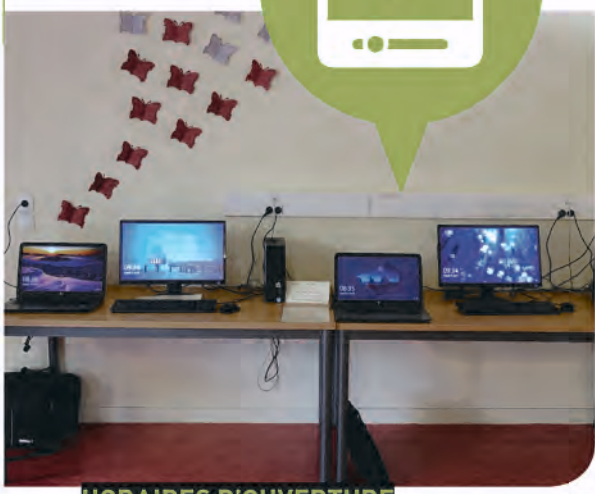

HORAIRES D'OUVERTURE

La bibliothèque municipale vous accueille aux horaires suivants :

- *Mardi : 16 h 30 - 19 h*
- *Mercredi : 15 h - 18 h*
- *Jeudi : 15 h 45 - 18 h 30 en période scolaire, 16 h 30 - 18 h 30 durant les vacances*
- *Vendredi : 16 h 30-19 h*
- *Samedi : 10 h-12 h*

→ RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET SÉCHERESSE

Le 5 janvier 2017, nous avons été destinataires de l'arrêté préfectoral « sécheresse » plaçant le département de la Savoie en situation de vigilance au regard de sa ressource en eau.

Si les restrictions ont été depuis levées, cet état de pénurie avérée nous amène à être vigilants pour la suite. L'année 2016 a été rude pour les chênes situés près des dalles calcaires *(en 2003 ce fut une véritable hécatombe)*. Du côté des buis, cet hiver, une fois encore très court et moyennement marqué par le froid et le gel, n'a pas eu raison des œufs des pyrales qui ont sévi durant l'été et l'automne passés.

Il apparaît donc logique que l'invasion reprenne dès une période plus chaude, en s'étendant aux zones à conquérir.

Le changement climatique ne se réduit pas à la fonte spectaculaire des glaciers, d'autres mutations et évolutions laissent imaginer le pire.

Ainsi, de manière insidieuse, la température des cours d'eau et des lacs se modifie et les espèces vivant dans ces milieux doivent sans cesse se réadapter.
Il semble que l'humain lui aussi doive en passer par cette perpétuelle réadaptation…

Pyrale du buis

→ NUISANCES SONORES

Avec le retour des beaux jours les mauvaises habitudes reprennent très vite.
Suite à plusieurs plaintes transmises à la mairie, un rappel de la législation actuelle est nécessaire.

Les nuisances sonores sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit : par un individu *(cris, talons, chant…)*, par un appareil ou objet *(instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, pompe de piscine, éolienne, électroménager…)*, ou un animal *(aboiements…)*.

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intensifs ou qu'ils durent dans le temps.
Lorsque le bruit est commis entre 22 h et 7 h du matin et qu'il est audible d'un appartement à un autre, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.
De ce fait il est interdit d'utiliser les outils bruyants en dehors des créneaux horaires suivants :

- **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,**
- **le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,**
- **le dimanche de 10 h à 12 h.**

Le bruit est un élément perturbateur de la tranquillité publique et peut également porter atteinte à la convivialité.

Concernant le volet des sanctions, l'article *R. 1337-7* précise quant à lui que le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe *(montant maximal : 450 €)*.

PENSEZ AUX AUTRES
AFIN QUE NOUS PUISSIONS
TOUS VIVRE ENSEMBLE
EN BONNE INTELLIGENCE !

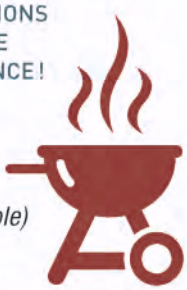

À SAVOIR

Les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier…) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

→ HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

> **À COMPTER DU 1ER AVRIL,**
LA MAIRIE SERA OUVERTE LE SAMEDI À PARTIR DE 9 H 30

→ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

La commission vie associative s'est réunie début mars, renforcée par 4 responsables d'associations, afin de réfléchir aux montants des subventions attribuées aux associations locales.

Celles-ci participent à leur façon à la dynamique du territoire et nous les en remercions vivement.

Néanmoins, celles qui facilitent les animations municipales *(en proposant des bénévoles pour des aides à l'installation par exemple ou en s'impliquant dans ladite animation)* ont été d'autant plus soutenues financièrement.

→ RAPPEL : CAHIER DE DOLÉANCES

N'hésitez pas à utiliser le cahier de doléances, mis à votre disposition à l'accueil de la mairie.
Il est consulté régulièrement et les remarques consignées sont transmises aux services ou élus concernés.

JOURNÉE DU PATRIMOINE : VISITES DE YENNE

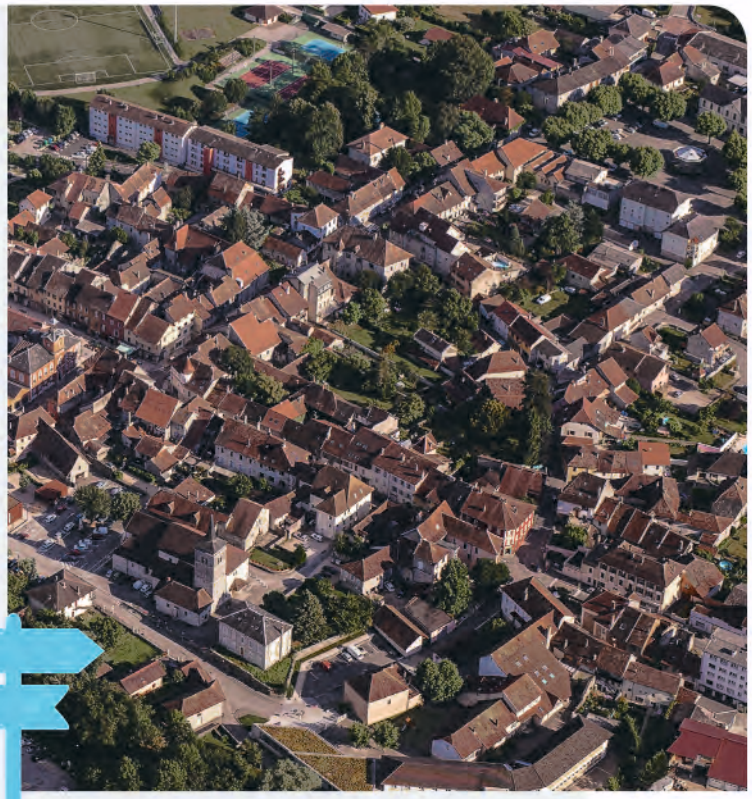

En septembre 2016, dans le cadre des journées du patrimoine, nous avons initié la découverte des jardins et espaces remarquables qui se cachent derrière les murs de certaines des propriétés du bourg-centre de Yenne.

Pour ce faire, il fallait bien évidemment l'accord des propriétaires et trois d'entre eux ont accédé à nos vœux et participé à cette initiative.

C'est ainsi que nombre d'entre vous ont pu découvrir un patrimoine exceptionnel dans deux propriétés de la rue Antoine Laurent et une située dans le chemin de Ronde.

Je réitère mes vifs remerciements à ces familles qui ont bien voulu ouvrir les portails de leurs lieux de vie pour le plaisir stupéfait et ravi des visiteurs. Je redis également merci aux responsables du Clos des Capucins qui avaient autorisé la découverte de ce lieu patrimonial ainsi qu'à tous les bénévoles, élus ou non, qui ont accepté d'accompagner les visites ou de tenir des permanences dans les bâtiments publics *(mairie, station d'épuration, chaufferie bois)*.

Nous ferons en sorte que cette collaboration perdure et se développe encore dans le cadre du bien vivre ensemble.

REPAS DES AÎNÉS

Mardi 1er avril les aînés de Yenne étaient conviés au traditionnel repas offert par la municipalité. **217 participants ont partagé un agréable moment de convivialité organisé tout spécialement pour eux à la salle polyvalente.**

VŒUX DU MAIRE

13 JANVIER 2017

Une foule nombreuse a répondu présent à l'invitation du maire pour la cérémonie traditionnelle des vœux.

Le maire et les maire-adjoints sont intervenus pour parler des dossiers dont ils ont la charge.

Marais des Lagneux
nettoyage

La municipalité yennoise a organisé un nettoyage des abords du marais des Lagneux, le 29 mars 2017, par une très belle journée printanière.

La section « Team-ados » de l'espace jeunesse la Communauté de Communes de Yenne a été invitée à participer au ramassage des détritus divers avant qu'ils ne soient recouverts par la végétation.
Ce travail leur a permis de recevoir de la mairie une petite somme d'argent venant financer une partie du voyage à Disneyland qu'ils vont effectuer en avril.

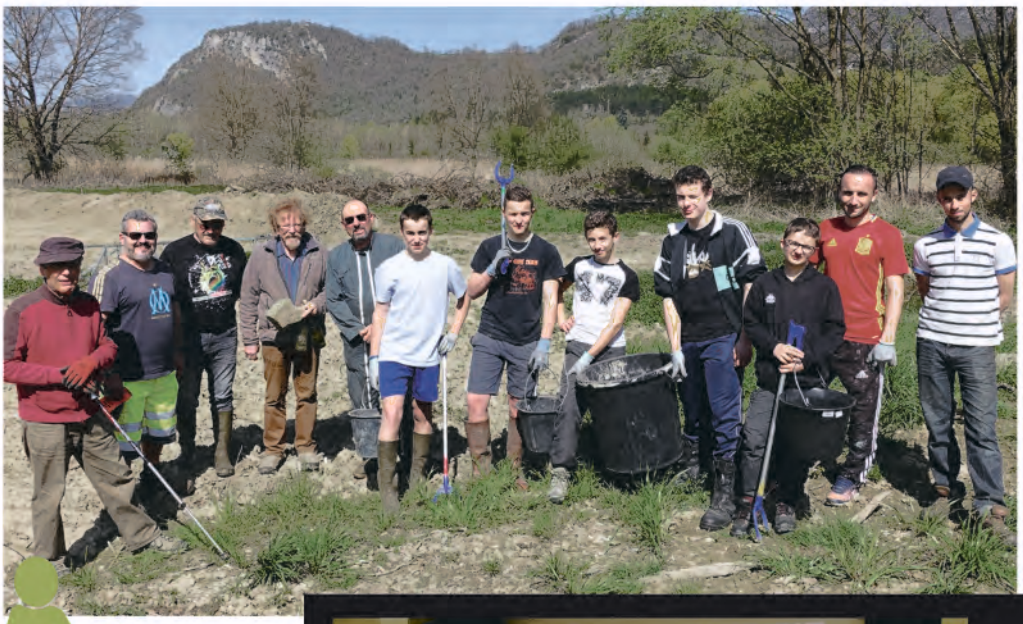

> ***Un grand merci à tous les participants !***

REMERCIEMENTS AUX SECOURS DE ARNAUD ALIXANT

> ***À l'initiative de la municipalité et du club de football, une cérémonie, en toute simplicité, a été organisée le 17 mars dernier pour permettre à Arnaud Alixant et ses parents de remercier toute la chaîne humaine qui lui a porté secours lors de l'accident d'électrisation dont il a été victime et dont il est sorti heureusement sans conséquences graves.***

Arnaud entouré de ses sauveteurs (joueurs de football et pompiers)

RÉUNION PUBLIQUE

Conformément aux engagements de la liste « Vivre ensemble » une réunion publique a eu lieu le 26 novembre 2016 au cours de laquelle un point sur les réalisations à mi-mandat a été effectué.

Le major Gilles Wirth de la brigade de gendarmerie de Chindrieux est intervenu pour parler de sécurité.

BIENVENUE CHEZ VOUS !

VTM ENVIRONNEMENT

Ouverture d'une déchetterie professionnelle le 3 avril 2017
Zac des Fontanettes - 73170 YENNE
Tél. : 04 79 36 74 75 - vtm.environnement@orange.fr
Du lundi au vendredi, 6 h 45 / 12 h - 13 h 30 / 18 h 30

SNACK LE KELLA'NS

Alexandrine et Fabrice
Vente sur place ou à emporter
268 place du Kiosque - 73170 YENNE
Tél. : 07 68 16 50 19
Du lundi au samedi, 9 h / 18 h

PHARMACIE CANO

Ex-pharmacie COLIN-BOURIER
15 place Charles Dullin - 73170 YENNE
Tél. : 04 79 36 70 12 - demalophie@orange.fr
Du lundi au vendredi 8 h 30 / 12 h 30 - 14 h 30 / 19 h 15
Samedi 8 h 30 / 12 h 30 - 14 h 30 / 19 h

BOUCHERIE FRITSCH

Boucherie, charcuterie, traiteur, épicerie fine
31 rue du Capitaine Simon - 73170 YENNE
Tél. : 04 79 36 70 11
Du mardi au samedi 7 h 30 / 12 h 30 - 15 h / 19 h
Dimanche 7 h 30 / 12 h

LE TEMPS D'UNE PARENTHÈSE

Camille Chamiot-Poncet vous accueille dans son institut de beauté.
Rue des Prêtres - 73170 YENNE
Tél. : 04 79 85 30 60 - camille.chamiot-poncet@hotmail.fr
Lundi 13 h / 18 h, mardi et mercredi 9 h / 19 h
Vendredi 13 h / 21 h, samedi 9 h / 16 h

LAVERIE BULLE YENNOISE

Nicole vous propose sa laverie libre-service.
Tél. : 06 59 57 49 46 (urgence)
Ouverture 7/7. 6 h / 22 h

NOUVELLE GÉRANTE DU CAFÉ DE LA PLACE

Fabienne Mercier vous accueille dans son café, bar, tabac.
11 place Charles Dullin - 73170 YENNE
Tél. : 04 79 36 71 15 - mercier.fabienne@sfr.fr

ÉPICERIE FOURMILIENNE

Les PANIERS et L'ÉPICERIE de l'association FOURMILIENNE vous proposent **des produits locaux et/ou bio** :
> sur commande des produits frais
> en magasin de l'épicerie sèche.
52 rue des Prêtres - 73170 YENNE
Tél. : 07 83 85 57 79 - epicerie@fourmilienne.fr
Lundi 8 h 30 / 12 h 30, mercredi et vendredi* 15 h / 19 h, samedi* 9 h 30 / 12 h 30
**créneaux de livraison des paniers à l'épicerie*